



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Mercredi 11 février 2026 à 17h00
Procès-Verbal

Le bureau communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, présidente, le mercredi 11 février 2026, à 17h00, dans L'Auberge, 11 rue du Clos du Rivage à BERRY-BOUY, sur convocation préalable de Mme la présidente, adressée le jeudi 5 février 2026 et affichée le jeudi 5 février 2026.

Présents : Mme Irène FELIX, M. Jean-Louis SALAK, M. Gérard SANTOSUOSSO, M. Jean-Marie VOLLOT, M. Patrick BARNIER (à partir de la délibération n°5), M. Bernard DUPERAT, Mme Bernadette GOIN-DEMAY, M. Bruno FOUCHET, M. Stéphane GARCIA, M. Denis POYET, Mme Corinne LEFEBVRE, Mme Evelyne SEGUIN, Mme Catherine PALLOT, M. Marc STOQUERT, Mme Christine CHEZE-DHO, M. Fabrice ARCHAMBAULT

Excusés : M. Yann GALUT, M. Richard BOUDET, M. Patrick BARNIER (jusqu'à la délibération n°4), M. Alain MAZE

Absents : M. Stéphane HAMELIN

Secrétaire de séance : Christine CHEZE-DHO MEMBRE DU BUREAU

Président de séance : Irène FELIX PRESIDENTE

Mme la présidente ouvre la séance à 17h.
Mme la présidente aborde l'ordre du jour du bureau communautaire.

- 15 présents -

Approbation du procès-verbal de la séance du bureau communautaire du lundi 19 janvier 2026 :

Mme la présidente soumet aux membres du bureau communautaire le procès-verbal de la séance du bureau communautaire du 19 janvier 2026.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération présentée par Mme FELIX :

1. Aire de covoiturage. Parking de la blanchisserie hospitalière, avenue François Mitterrand. Convention entre le Centre Hospitalier Jacques Cœur et la Communauté d'Agglomération de Bourges

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la conclusion, avec le Centre Hospitalier Jacques Cœur d'une convention d'occupation à titre gracieux d'une durée de 18 ans à compter du 1^{er} mars 2026 pour l'occupation d'une emprise matérialisée du parking de la blanchisserie Inter Hospitalière pour un usage d'aire de covoiturage ;
- d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer la convention notariée, ainsi que tous les actes et accessoires nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Délibération présentée par Mme FELIX (en l'absence de M. BOUDET)

2. Equilibre social de l'habitat. Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50% en faveur de la SA HLM France Loire. Acquisition et amélioration de 9 logements situés impasse Saint-Martin à Bourges

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 853 073 €

souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°181889 constitué d'une ligne de prêt. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 426 536,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ;

- d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
- d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

Adopté à l'unanimité.

Mme Bernadette GOIN-DEMAI ne prend pas part au vote

Délibérations présentées par M. SALAK : Tourisme, Archéologie, Valorisation du patrimoine et Bourges 2028

3. Direction Musées et Patrimoine Historique. Demande de subvention au titre du label Ville d'Art et d'Histoire

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver en régularisation la demande de subvention de 12 000 € faite au 31 décembre 2025 à la Direction des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire au titre du Label Ville d'Art et d'Histoire.

Adopté à l'unanimité

Délibérations présentées par Mme FELIX (en l'absence de M. BARNIER)

4. IMEP. Action "Espaces Libres Savoirs" (ELS). Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter auprès de la Région Centre-Val de Loire une subvention de 10 000 € au titre de l'action ELS pour l'année 2026 ;
- d'autoriser Mme la présidente ou son représentant, à signer la convention correspondante entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la Région Centre-Val de Loire et tout document relatif à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

**- 16 présents –
Arrivée de M. BARNIER**

Délibérations présentées par M. DUPERAT : Eaux pluviales, Rivières et GEMAPI

5. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du réseau d'eaux pluviales à la commune de Plaimpied-Givaudins dans le cadre de l'aménagement qualitatif et sécuritaire du centre-bourg entre le parc de la mairie et les écoles, rue Saint-Martin

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage sur le sujet d'aménagement qualitatif et de sécurisation de la rue Saint-Martin à Plaimpied-Givaudins ;
- d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec la commune de Plaimpied-Givaudins, ainsi que tous les actes et documents se rapportant à cette opération et à en suivre l'exécution.

Adopté à l'unanimité

Délibérations présentées par Mme LEFEBVRE : Assainissement

6. Lutte contre les déchets issus de lingettes. Convention de soutien pour les opérations de nettoyage et les actions de sensibilisation avec CITEO Soin & Hygiène

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les deux contrats de soutien : pour les opérations de nettoyage et les actions de sensibilisation avec CITEO Soin & Hygiène ainsi que les annexes ;
- d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer les deux contrats avec CITEO Soin & Hygiène et à en suivre l'exécution ;
- d'autoriser Mme la présidente, ou son représentant, à signer tout document afférent à la mise en œuvre des deux contrats.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la présidente lève la séance à 17h25.

BOURGES, le 13 FEV. 2026

La Secrétaire de séance



**Christine CHEZE-DHO
MEMBRE DU BUREAU**



La Présidente

Irène FELIX

